



DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

Toulon, le 09 avril 2019

**ARRETE PREFECTORAL N° 057/2019**  
**MODIFIANT L'ARRETE PREFECTORAL N°054/2019 DU 5 AVRIL 2019**  
**REGLEMENTANT LA NAVIGATION, LE MOUILLAGE,**  
**LA BAIGNADE ET LA PLONGEE SOUS-MARINE**  
**DANS LE CADRE D'UN REMORQUAGE DE CAISSONS DE BETON DE**  
**MARSEILLE A MONACO**

Le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de La Faverie du Ché  
préfet maritime de la Méditerranée

- VU l'article L. 5242-2 du code des transports,
- VU les articles 131-13 et R. 610-5 du code pénal,
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié, relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer,
- VU le décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur,
- VU le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique,
- VU l'arrêté préfectoral n° 015/2018 du 6 mars 2018 portant délégation de signature,
- VU l'arrêté préfectoral n° 019/2018 du 14 mars 2018, réglementant la navigation et la pratique de la plongée sous-marine le long du littoral des côtes françaises de Méditerranée.

**Considérant** qu'il importe de sécuriser le plan d'eau situé sur le trajet du convoi transportant un caisson de béton, de Marseille à Monaco.

# **A R R E T E**

## **ARTICLE 1**

L'arrête préfectoral n°054/2019 du 5 avril 2019 réglementant la navigation, le mouillage, la baignade et la plongée sous-marine dans le cadre d'un remorquage de caissons de béton de Marseille à Monaco est ainsi modifié.

Dans l'intitulé et à l'article 1 :

Au lieu de « mercredi 10 avril 2019 à 12h00 »,

Lire « jeudi 11 avril 2019 à 20h00 ».

## **ARTICLE 2**

Les directeurs départementaux des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes Maritimes, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée.

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,  
l'administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes Dominique Dubois  
chef de la division "action de l'Etat en mer",

**Signé : Dominique Dubois**

DESTINATAIRES :

- M. le préfet de la région Provence Alpes Côte-d'Azur
- M. le préfet des Bouches-du-Rhône
- M. le préfet du Var
- M. le préfet des Alpes-Maritimes
- M. le procureur de la République, près le TGI de Marseille
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. l'administrateur des douanes, directeur régional garde-côtes de Méditerranée
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
- M. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Bouches-du-Rhône
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Var
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes
- M. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Alpes-Maritimes
- M. le directeur du CROSS MED
- M. le commandant de la région de gendarmerie de PACA
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
- M. le commandant du grand port maritime de Marseille
- Société Eiffage
- Direction des affaires maritimes de Monaco

COPIES :

- CECMED/DIV OPS (J34 APPMAR)
- CECMED/OCR
- SEMAPHORE : DU BEC DE L'AIGLE, CEPET, PORQUEROLLES, CAP CAMARAT, CAP DU DRAMONT, LA GAROUBE, CAP FERRAT
- AEM/ORSEC/SM
- Archives.